



Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear
Safety Commission

Canada

Modèle d'OGEE - Le point de vue de l'organisme de réglementation canadien

Haidy Tadros

Directrice générale de la Direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaires

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Conférence internationale et symposium sur la gestion des déchets 2018

Phoenix, Arizona

Le 19 mars 2018



suretenucleaire.gc.ca

Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)



- ▶ La CCSN est l'unique organisme de réglementation nucléaire du Canada
- ▶ La réglementation nucléaire relève de la compétence fédérale
- ▶ La CCSN réglemente toutes les installations et les activités liées au nucléaire
- ▶ La CCSN est composée de 800 membres du personnel et d'une Commission
- ▶ Agent de la Couronne (obligation de consulter)
- ▶ Rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles



***Des décisions
transparentes, fondées
sur la science***

Séances de la Commission



- ▶ Audiences et réunions publiques – les avis des séances sont affichés sur le site Web
 - Séances diffusées sur le Web
 - Séances souvent tenues dans les collectivités locales
- ▶ Tribunal quasi judiciaire indépendant et cour d'archives
 - Compte jusqu'à sept membres à temps partiel nommés en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*
- ▶ Les commissaires sont indépendants les uns des autres et indépendants du personnel
- ▶ Les décisions peuvent uniquement être révisées par la Cour fédérale

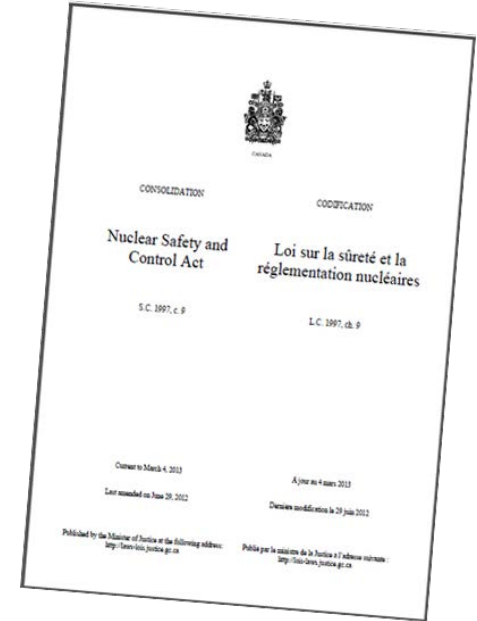


Lois et règlements clairs



Mandat prescrit dans la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (2000)

- ▶ Cadre de réglementation moderne du secteur nucléaire
- ▶ Sépare la réglementation de la promotion
- ▶ Englobe la santé, la sûreté, la sécurité, l'environnement et les obligations internationales
- ▶ Comprend la diffusion de renseignements techniques, scientifiques et réglementaires
- ▶ Compétence fédérale sur toutes les installations et activités nucléaires

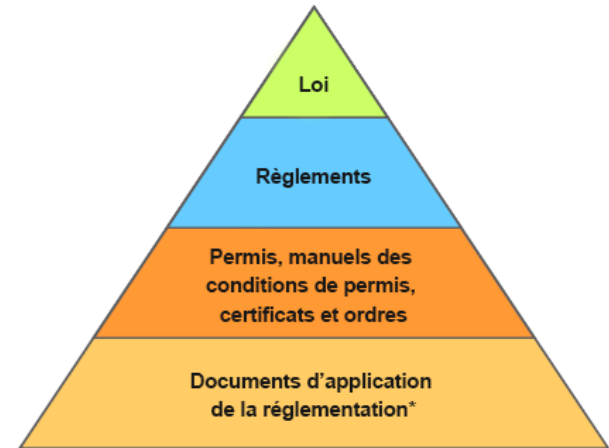


Nous ne compromettrons jamais la sûreté

Cadre de réglementation efficace



- ▶ Souple et inclut toutes les activités nucléaires
- ▶ Les permis et manuels des conditions de permis sont propres aux installations et activités et comprennent des exigences claires
- ▶ Les documents d'application de la réglementation précisent les exigences et comprennent de l'orientation et des recommandations
- ▶ Toutes les mesures de sûreté et de réglementation sont conformes aux normes nationales et normes de sûreté internationales



*Ces documents décrivent les exigences et contiennent des recommandations.

Cadre de réglementation axé sur le rendement

Responsabilité des titulaires de permis pour les déchets et le déclassé



- ▶ Les propriétaires des déchets sont responsables du financement, de l'organisation et du fonctionnement de leurs installations de gestion des déchets et de l'évacuation finale
- ▶ Les titulaires de permis doivent justifier l'option retenue pour le déclassé de leurs installations – déclassé accéléré ou différé
- ▶ Les demandeurs doivent démontrer que leur stratégie et leurs activités de déclassé proposées respectent les exigences de la CCSN



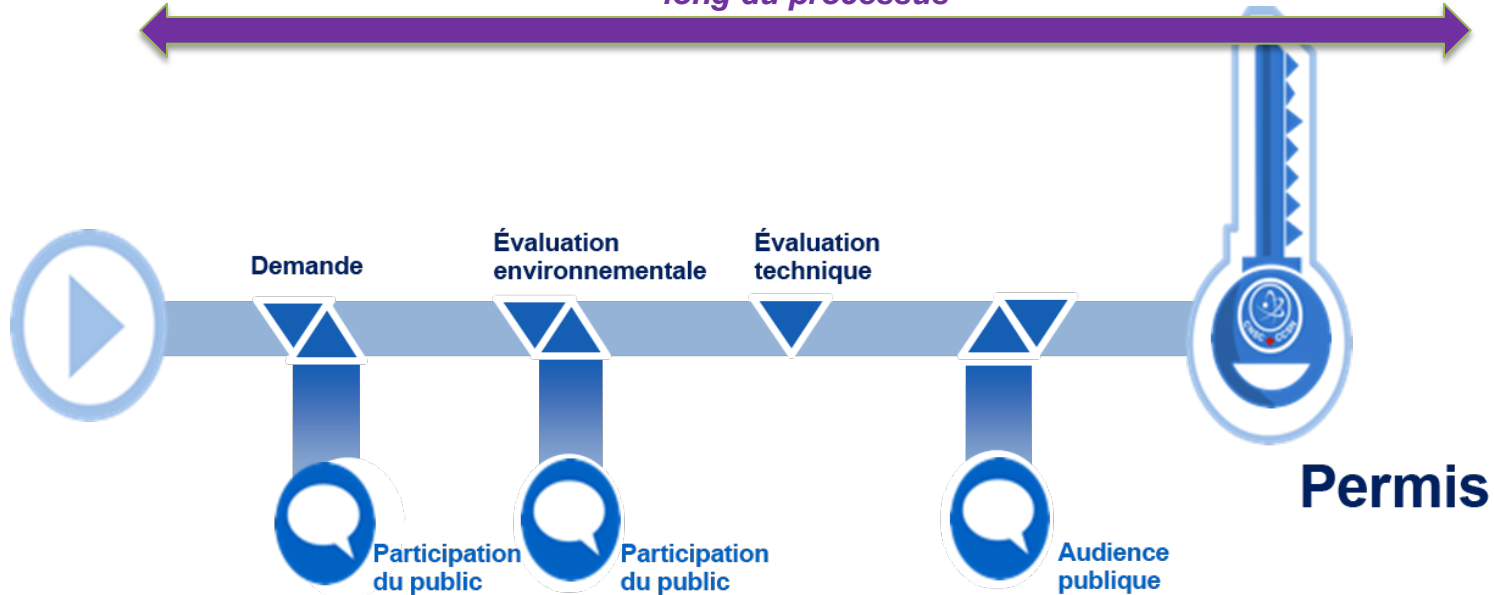
**La sûreté
d'abord**

Tout est fondé sur le dossier de sûreté

Processus d'autorisation de la CCSN



Mobilisation des Autochtones et du public tôt dans le processus et tout au long du processus



Il faut démontrer la sûreté

Grands projets des LNC – Modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE)



Au printemps 2016, la CCSN a reçu des propositions réglementaires des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) concernant trois grands projets :

1. La construction d'une installation de gestion des déchets près de la surface aux Laboratoires de Chalk River (Ontario)
2. La fermeture (évacuation in situ) du réacteur nucléaire de démonstration (NPD) à Rolphton (Ontario)
3. L'évacuation in situ du réacteur de recherche WR-1 aux Laboratoires de Whiteshell (Manitoba)



Les évaluations environnementales ont débuté en mai 2016

- ▶ Des projets accélérés plutôt que des longs délais de livraison nécessaires pour les installations de gestion des déchets
- ▶ Maintenir la souplesse dans les approches possibles de déclassement, avec le dossier de sûreté comme élément sous-jacent
- ▶ « Pas dans ma cour » et les « faits alternatifs »
- ▶ Prise en compte des attentes et des exigences de la société ou du pays hôte
- ▶ Souvent, les politiciens et les parties ayant un intérêt particulier ignorent les faits scientifiques – environnement politique pour la prise de décisions

L'industrie, les promoteurs, les politiciens et les organismes de réglementation ont tous un rôle égal à jouer dans la diffusion de la science à l'appui des dossiers de sûreté

Examens du gouvernement



Nouveaux projets de loi déposés :

- ▶ Projet de loi C-68 : Loi modifiant la Loi sur les pêches
- ▶ Projet de loi C-69 : Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie et modifiant la Loi sur la protection de la navigation

Relations avec les Autochtones :

- ▶ Comité du Cabinet chargé de la diversité et de l'inclusion – se penche sur des initiatives visant à renforcer les relations avec les Autochtones du Canada
- ▶ Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones – Consentement libre, préalable et éclairé

La CCSN continuera de renforcer son processus de consultation et de mobilisation

Analyse comparative internationale



- ▶ Le Rapport national du Canada sur la **Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et la sûreté de la gestion des déchets radioactifs** a été publié en octobre 2017. La Réunion d'examen aura lieu en mai 2018.
- ▶ Réunion d'échange de renseignements techniques sur les pratiques exemplaires internationales dans le déclassé in situ des réacteurs nucléaires – décembre 2017 à Augusta (Géorgie)
- ▶ Membre actif du Comité sur la gestion des déchets radioactifs et du Groupe de travail sur le déclassé et le démantèlement de l'Agence pour l'énergie nucléaire – atelier en octobre 2017 à Ottawa
- ▶ Forum de réglementation sur les DGP – La CCSN a créé ce forum d'échange sur la réglementation pour échanger sur les leçons tirées des approches réglementaires et de la recherche sur les DGP – rencontres tenues en mars 2016 et en septembre 2017

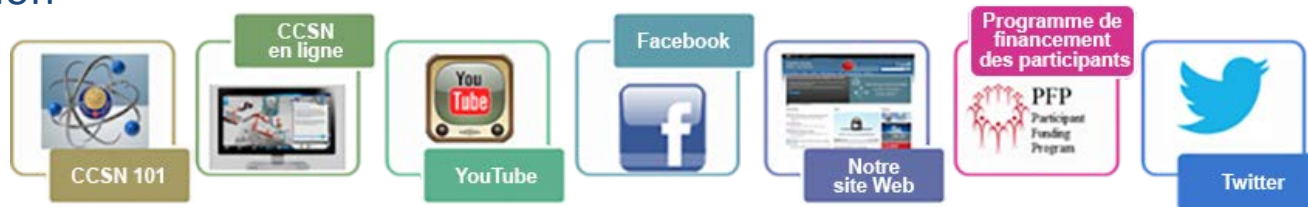


La mobilisation du public est une priorité



- ▶ Processus d'audiences publiques
- ▶ Programme de financement des participants
- ▶ Consultations continues des Autochtones et du public
- ▶ Vaste programme de relations externes et de mobilisation
- ▶ Exigences pour les titulaires de permis de communication et de mobilisation

La CCSN reconnaît, appuie et encourage la participation du public et des peuples autochtones à tous ses processus.



Bâtir la confiance est un processus constant